

Mercosur – il y va aussi du lait et du fromage suisse!

À sa séance du 21 juin 2018, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a pris connaissance de l'avancée des négociations concernant l'accord de libre-échange avec les États du Mercosur. La FPSL est d'avis que ces négociations comportent des lignes rouges, mais également des intérêts offensifs. Un accord avant l'UE se justifie uniquement si le résultat est 100% probant pour l'agriculture et la production laitière. C'est à la fin qu'on fait les comptes.

En cas de conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse et les États du Mercosur, il paraît inévitable que les intérêts de l'agriculture suisse se heurtent à ceux des banques, des industries pharmaceutique, chimique et des machines. Contrairement à l'accord de libre-échange avec – par exemple – la Chine, les pays du Mercosur ont un grand intérêt pour les exportations agricoles, le cas échéant aussi vers la Suisse. Dans ce contexte, le "lait" pourrait être un "produit sensible", et ce, malgré certains intérêts offensifs.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Avant l'EU? Oui, mais uniquement si le résultat est 100% probant

À l'heure actuelle, l'UE se livre à des négociations portant sur les mêmes objets que la Suisse avec les États du Mercosur. Tout ce que l'UE négocie en faveur du secteur agricole a valeur de signal pour la Suisse, qui entame actuellement son quatrième round de négociations. Si le résultat des négociations n'est pas probant à 100% pour la Suisse (et pour l'agriculture suisse), il n'y a nul besoin de se presser. Sont considérées comme des "lignes rouges" qui ne doivent pas être franchies:

- Pas de concessions allant au-delà des contingents existants et pas de nouveaux contingents bilatéraux.
- Pas de concessions allant au-delà des contrats existant entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, le "lait" est aussi un produit sensible.
- Pour la viande rouge (de bœuf), les proportions doivent être maintenues par rapport aux négociations de l'UE. Quant à la viande blanche, elle est tabou dans ces pourparlers.

L'agriculture ne peut pas être utilisée comme moyen de paiement unilatéral en faveur des autres.

Garantir l'accès au marché, la protection des produits et les éléments non tarifaires

Si un accord est conclu, il est impératif de défendre les intérêts offensifs de l'agriculture suisse et de s'assurer que ces derniers ne seront pas jugulés par des entraves au commerce non tarifaires:

- Il faut garantir que les appellations d'origine (AOP, IGP et les spécialités traditionnelles garanties STG) et de production (bio) soient légalement reconnues par les États du Mercosur.
- Des intérêts à l'exportation existent concernant le fromage suisse (il faut permettre un accès au marché).
- La protection des marques (Swissness inclus) doit être strictement appliquée dans ces pays.
- Il faut s'assurer que les produits importés de ces pays en Suisse respectent les normes de production helvétiques.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

2'883 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch